

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
Le 18 avril 2025 Le 28 avril 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*
Le 2 mai 2025

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,
LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORTREUX, RICHEL,
SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 26

Absents :

Madame BARNAUD (*excusée pouvoir à S.HOCHET*)
Madame LOUBET (*excusée pouvoir à S.BOUFFARD*)
Monsieur BRUNEAU
Monsieur DEGUSSEAU (*excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN*)
Monsieur MORAND (*excusé pouvoir à L.COLLET*)

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONVENTION SAUR – INSTALLATION
D'UN CONCENTRATEUR**

Olivier SAINT-MARTIN, Maire adjoint chargé des travaux rappelle que dans le cadre de la délégation de service public d'eau potable conclue le 3 octobre 2022 avec le syndicat Eau du Bassin Caennais, la société SAUR doit mettre en place un nouveau service de télérelève des compteurs d'eau. Pour cela, elle sollicite l'autorisation de la commune pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

La convention a pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques dans lesquelles la SAUR procède à une utilisation partagée des installations de la commune. Le concentrateur est implanté en haut d'un mât d'éclairage du stade de Bretteville-sur-Odon.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

.../...

.../...

Le Conseil Municipal :

- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la SAUR, pour l'installation et la maintenance d'un concentrateur *(ci-joint)*
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **2 mai 2025**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **2 mai 2025**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN